



15ème législature

Question N° : 41337	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > dépendance	Tête d'analyse > Coût de la dépendance pour les familles	Analyse > Coût de la dépendance pour les familles.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le coût de la dépendance pour les familles. La prise en charge de la dépendance est l'un des chantiers du Gouvernement de cette fin d'année 2021. Ce sujet est d'importance car en 60 ans l'espérance de vie à la naissance a progressé de 20 ans, soit actuellement 79,4 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes. Cependant, ce vieillissement de la population a son revers et 1,3 million de Français sont aujourd'hui dépendants. Pour l'État, la prise en charge de la dépendance des personnes âgées représente aujourd'hui un budget de 30 milliards d'euros par an, dont environ un tiers en allocations ou aides publiques (dont l'allocation personnalisée d'autonomie APA, les aides au logement APL, l'aide sociale à l'hébergement ASH, des réductions d'impôts...). Cela représente près de 2 % de la richesse nationale (données DREES, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Il est à préciser que les retraités disposent en moyenne de 1 830 euros de revenu mensuel. Or le tarif d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'élève en moyenne à 2 000 euros par mois (hors forfait de soins). Pour un maintien à domicile, la facture moyenne s'élève à 2 200 euros par mois et ce choix implique souvent des aménagements du logement dont le coût atteint en moyenne 4 280 euros (chiffres de la DREES). Ainsi en attendant les différents changements en cours de réflexion, notamment dans le cadre du projet de loi grand âge et autonomie prévu pour la fin de l'année 2021, les familles doivent souvent assumer la prise en charge de cette situation de dépendance pendant plusieurs 4 à 5 années en moyenne. Au regard de ce qui précède, elle souhaiterait s'assurer que dans le cadre des mesures qui seront adoptées, le Gouvernement s'assurera que le reste à charge pour les familles sera pris en compte et réduit à son strict minimum.